

Construire ou aménager un bâtiment efficace énergétiquement

DEFINITION / CONTEXTE

L'amélioration de l'efficacité énergétique d'un bâtiment s'entend comme la somme des techniques et technologies à mettre en œuvre pour améliorer les performances d'un bâtiment tout en utilisant le moins d'énergie possible pour ce faire.

Cet objectif doit être intégré dès le projet de construction et sur toute la durée de vie du bâtiment.

Deux leviers d'action sont mobilisables :

- l'amélioration de l'usage des bâtiments (équipement, gestion fine des appareils...);
- l'amélioration de leurs qualités intrinsèques (isolation, architecture...).

Ces actions améliorent également le confort et la facture énergétique des bâtiments (maîtrise des coûts, diminution des factures électriques...).

Chiffre-clés

25-30% : Part de chaleur qui s'échappe dans une maison non isolée

143 litres: Quantité d'eau potable consommée chaque jour par personne

¼ des dépenses énergétiques sont consacrées au chauffage et à l'eau chaude

LES RECOMMANDATIONS

Fiches –action
du PCAET

7.2, 7.4, 10.3, 10.4, 10.5

- Je choisis **de réaménager en priorité des bâtiments abandonnés** avant d'en construire de nouveaux.
- Je me renseigne sur les **zones sensibles à proximité** (espaces naturels, zones inondables, zone de captage...) et les évite au maximum.
- Je choisis des **matériaux biosourcés** (bois par exemple).
- Je prévois dans mes travaux l'installation de **matériaux isolants** (filtres fenêtres...) et de volets. Cela permet au bâtiment de mieux gérer les variations de température.
- J'installe un **récupérateur d'eau de pluie**.
- Je **végétalise la toiture et/ou la façade** de mon installation.
- J'installe des **panneaux photovoltaïques** sur ma toiture.
- J'équipe mon bâtiment de **panneaux solaires thermiques ou de tout autre dispositif performant (chaufferie-bois...)**.
- Je mets en place un **outil de suivi des consommations énergétiques**.
- J'intègre les différentes préconisations dans le PLU.
- Je réalise des **groupements de chantiers**.
- J'informe les usagers du bâtiments sur la **bonne utilisation des équipements** (chauffage, climatisation, etc.).

OUTILS FINANCIERS

Mise en place de récupérateurs d'eau à usage agricole (Subvention CCFE) : La CCFE a mis en place une subvention pour aider les agriculteurs souhaitant étudier et/ou mettre en place des solutions de récupération d'eau de pluie.

Rénovation des bâtiments :

Pour les collectivités :

- Aides de la CCFE : Un fonds de concours a été mis en place pour accompagner les communes engageant des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments. Le montant forfaitaire de l'aide est fonction de si la commune est adhérente au Service d'Assistance à la Gestion Energétique.
- Appel à projets Révolution (SIEL) : Le Syndicat de l'Energie de la Loire lance chaque année un appel à projet visant à accompagner les communes engageant des travaux de rénovation énergétique.

Pour les particuliers :

Programme « Habitat + » : Ce dispositif regroupe les aides à la rénovation énergétique ou à l'adaptation des logements. Il s'adresse à tous les propriétaires.

Pour les particuliers et les collectivités :

Programme « Mon centre-bourg » : Il s'agit d'un dispositif d'aides à la rénovation de logements vacants en centre-bourg.

Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) : Elle apporte des financements dans le cadre de dispositifs établis conjointement tels que OPAH, opération de résorption de l'habitat indigne (RHI) ou de restauration immobilière (THIRORI).

Remplacement du système de chauffage pour les particuliers (CCFE) : Une subvention aux particuliers a été mise en place pour faciliter le remplacement des dispositifs de chauffage par des systèmes plus performants (solaire, bois granulés...).

Installation de panneaux photovoltaïques : Sur la base d'une étude préalable, possibilité d'accompagnement (technique et financier) (voir contacts ci-dessous).



Pour vérifier l'énergie que pourrait produire votre toiture consultez gratuitement le cadastre solaire à l'adresse suivante:

<https://loire.insunwetrust.solar/>

CONTACTS UTILES

Organisme	Coordonnées	Champs d'intervention
CCFE – Direction Développement Durable	04 77 27 61 81 – a.andriamboavonjy@forez-est.fr / g.levy@forez-est.fr / plan-climat@forez-est.fr	Conseil sur les projets, Renseignement et instruction sur les financements mis en place par la CCFE, Orientation vers les structures partenaires
CCFE – Direction Aménagement du territoire	04 82 74 01 31 – amenagement@forez-est.fr	Appui technique sur projets urbains, déplacements et urbanisme Financement projets habitat/espace public
Rénov'Actions 42	04 77 41 41 25 - https://www.renovactions42.org/	Conseil sur la rénovation énergétique, Accompagnement au montage des dossiers
Fibois 42	04 77 49 25 60 - contact@fibois42.org	Conseil dans les projets utilisant du bois (construction, bois-énergie), Formation des professionnels
Agence Locale de l'Energie et du Climat de la Loire (ALEC 42)	04 77 42 65 10 – alec42@alec42.org	Conseil sur rénovation énergétique, énergie et déplacements
Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH)	04 77 43 81 82 - ddt-svh-ahp@loire.gouv.fr	Appui technique et financement projets habitat
Pour les entreprises - Energie Durable dans les Entreprises de la Loire (EDEL)	04 77 42 65 10 – edel42@edel42.org	Appui technique pour les projets de rénovation des bâtiments Appui technique pour les projets d'implantation d'énergies renouvelables
Pour les privés – Société d'Economie Mixte Solidarité Energies Innovation Loire (SEM SOLEIL)	06 07 30 49 10 - marc.delorme@semsoleil.fr	Appui technique pour les projets de rénovation des bâtiments Appui technique pour les projets d'implantation d'énergies renouvelables
Pour les structures publics - Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire (SIEL – TE 42)	06 79 59 88 89 – midroit@siel42.fr 04 77 43 52 92 - suchel@siel42.fr	Appui technique pour les projets de rénovation des bâtiments Appui technique pour les projets d'implantation d'énergies renouvelables